

REGISTRE D'IDENTIFICATION DES VENDEURS – Circulaire du 18/04/1990

MAIGNELAY-MONTIGNY – BROCANTE DU 25 MAI 2025

Nom et prénom du participant, Nom de jeune fille pour les épouses, Date, lieu et département de naissance	Le cas échéant, nom de la personne morale représentée, Raison sociale et siège	Qualité et domicile du participant (particulier ou professionnel)	Pour les commerçants Et professionnels, n° d'immatriculation au registre du commerce	Numéros et nature de la pièce d'identité présentée. Indiquer l'autorité et la date de délivrance
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
 :				

Particuliers : remplir seulement les cases 1, 3 et 5

Engagement du signataire : Je déclare que tous les objets exposés sont bien ma propriété.

Prix du mètre linéaire : 1,50 € pour les particuliers

Je réserve mètres et je joins un chèque de €

3,80 € pour les professionnels

A l'ordre de l'AMICALE DU PERSONNEL

Important : Toute demande de réservation non accompagnée du chèque correspondant et de la photocopie recto-verso de la Carte d'Identité ne sera pas prise en compte.

Les emplacements seront communiqués aux exposants à leur arrivée (6h30 - 7h30)

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur de ne pas participer à plus de 2 ventes au déballage pour l'année 2025.

A RETOURNER LE PLUS TOT POSSIBLE ET AVANT LE 16 MAI 2025 A :

MAIRIE

Rue François Mitterrand

60420 MAIGNELAY-MONTIGNY

Fait à

Pour valoir ce que de droit

Le

Signature :